



Enquête de 2008 sur les industries de services : génie

If you prefer to receive this document in English, please call us toll-free at 1-888-881-3666.

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2008 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1-888-881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, à moins que leur consentement n'ait été obtenu au préalable. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. **Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.**

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

**À TITRE
D'INFORMATION
SEULEMENT**

Table des matières

	Page
B - Activité commerciale principale	2
C - Renseignements sur la période de déclaration	2
F - Caractéristiques de l'industrie	2
G - Effectif	6
H - Ventes selon le type de client	7
I - Ventes selon l'emplacement du client	7
J - Transactions internationales	7
Renseignements généraux	8
But de l'enquête	8
Ententes de partage de données	8



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire les activités principales de votre entreprise.

Pour nous assurer que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement les activités principales de votre unité commerciale.

2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Services de génie

Cette catégorie comprend les unités commerciales dont l'activité principale consiste à appliquer les principes de génie liés à la conception, au développement et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes. Les tâches entreprises par ces établissements peuvent faire intervenir l'une ou l'autre des activités suivantes : la prestation de conseils, la préparation d'études de faisabilité, la préparation de plans et d'avant-projets, la prestation de services techniques à l'étape de la construction ou de l'installation, l'inspection et l'évaluation de projets de génie et la prestation de services connexes.

Inclure :

- les services d'ingénieurs-conseils en acoustique;
- les services de dessin d'ingénierie de bateaux;
- les services d'ingénieurs chimistes;
- les services d'ingénieurs civils;
- les services d'ingénieurs-conseils en chauffage et en combustion;
- les services de génie en construction;
- les services d'ingénieurs en électricité et en électronique;
- les services d'ingénieurs-conseils;
- les services de conception technique;
- les services d'ingénieurs en cabinet privé;
- les services d'ingénieurs en environnement;
- les services d'ingénieurs pour la lutte contre l'érosion;
- les services d'ingénieurs en géologie;
- les services d'ingénieurs en géophysique;
- les services d'ingénieurs industriels;
- les services d'ingénieurs forestiers;
- les services d'ingénieurs navals;
- les services de génie mécanique;

- les services d'ingénieurs miniers;
- les bureaux d'ingénieurs;
- les services d'ingénieurs pétroliers;
- les consultants en circulation, services d'ingénierie.

Exclure :

- la conception et la construction des bâtiments, des routes et d'autres ouvrages;
- la gestion de projets de construction;
- le rassemblement et l'interprétation des données géophysiques ainsi que leur présentation sous forme de levés;
- les services de prospection en prévision de travaux de génie;
- la création et l'élaboration des avant-projets et des spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits;
- la planification et la conception des systèmes informatiques intégrant du matériel existant, des logiciels de série ou personnalisés et des technologies de communication;
- les services d'aide et de conseils relatifs aux questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses.

Si aucune des activités susmentionnées ne correspond à votre source principale de revenus, veuillez appeler au **1-888-881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre** le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

F - Caractéristiques de l'industrie

Ventes selon le type de service

Veuillez fournir une répartition de vos ventes. Veuillez indiquer si vous déclarez en dollars canadiens **ou** en pourcentage du total des ventes en cochant la case appropriée.

Services de génie

1. Projets de génie pour la construction résidentielle

Tous les services de génie liés aux habitations nouvelles et existantes, aux maisons en rangée, aux appartements, etc., ainsi qu'aux immeubles destinés à plusieurs utilisations, mais principalement à des utilisations résidentielles.

Inclure :

- la conception, les plans et les études relatifs à la construction résidentielle;
- les services consultatifs de génie liés à un projet de construction résidentielle particulier;
- les services de conception technique fournis en sous-traitance pour un projet de conception-construction.

Exclure :

- les services consultatifs de génie qui ne sont pas liés à un projet particulier; veuillez déclarer ces montants à la question 15 de la présente section;
- les marchés de conception-construction dont le contrat englobe à la fois des éléments de conception technique et de construction; veuillez déclarer ces montants à la question 18 de la présente section.

2. Projets de génie pour les immeubles commerciaux, publics et institutionnels

Tous les services de génie liés aux immeubles nouveaux et existants, de nature commerciale, publique et institutionnelle, y compris les immeubles destinés à plusieurs utilisations qui sont utilisés principalement à des fins commerciales, publiques ou institutionnelles.

Inclure :

- les immeubles à bureaux, les centres commerciaux, les hôtels, les restaurants, les stations-service, les entrepôts, les gares d'autobus et les terminus routiers, les hôpitaux, les écoles, les églises, les prisons, les stades et les arénas, les bibliothèques et les musées;
- la conception, les plans et les études relatifs aux projets de construction commerciaux, publics et institutionnels;
- les services consultatifs de génie qui sont liés à un projet particulier de nature commerciale, publique ou institutionnelle;
- les services de conception technique d'un immeuble commercial, public ou institutionnel dans le cadre d'un projet de conception-construction qui sont fournis en sous-traitance.

Exclure :

- les services consultatifs de génie qui ne sont pas liés à un projet particulier; veuillez déclarer ces montants à la question 15 de la présente section;
- les marchés de conception-construction, dont le contrat englobe à la fois des éléments de conception technique et de construction; veuillez déclarer ces montants à la question 18 de la présente section.

Projets de génie pour l'industrie et la fabrication**3. Projets de génie liés aux usines et aux procédés dans le secteur minier et métallurgique**

Tous les services de génie liés aux installations et aux procédés dans le secteur minier et métallurgique.

Inclure :

- les projets de génie intégrés relatifs aux procédés et aux installations;
- tous les services de génie liés aux procédés dans le secteur minier et métallurgique, comme l'extraction minière, la fusion, le raffinage et le formage des métaux.

4. Projets de génie liés aux usines et aux procédés dans le secteur pétrolier et pétrochimique

Tous les services de génie liés aux installations dans le secteur pétrolier et pétrochimique, comme les plates-formes de pétrole et de gaz, les raffineries, les pipelines et les usines pétrochimiques.

Inclure :

- les projets de génie intégrés relatifs aux installations et aux procédés;
- tous les services de génie liés aux procédés dans le secteur pétrolier et pétrochimique, comme l'extraction, le raffinage, la préparation et le mélange.

5. Projets de génie liés aux usines et aux procédés dans le secteur des pâtes et papiers

Tous les services de génie liés aux installations et aux procédés de production de pâtes et papiers comme les usines de pâtes et papiers.

Inclure :

- les projets de génie intégrés relatifs aux installations et aux procédés;
- le lavage, le classage, le blanchissage et le séchage.

6. Projets de conception technique de machines industrielles

Tous les services de génie liés à la conception de machines industrielles.

Inclure la conception de machines pour les secteurs tels que :

- l'agriculture;
- la construction;
- les mines;
- la métallurgie;
- le commerce et les services;

- le chauffage, la ventilation et la climatisation;
- le transport d'énergie.

7. Projets de conception technique d'équipement électronique et électrique

Tous les services de génie liés à la conception d'équipement électronique et électrique.

Inclure :

- les ordinateurs et les périphériques;
- le matériel de communication;
- le matériel audio et vidéo;
- les semi-conducteurs et autres composants électroniques;
- le matériel d'éclairage;
- les gros et les petits électroménagers et leurs composants.

8. Projets de conception technique d'équipement de transport

Tous les services de génie liés à la conception de l'équipement de transport.

Inclure :

- les véhicules automobiles;
- les aéronefs;
- les trains;
- les navires;
- les véhicules spatiaux.

9. Autres projets de génie pour l'industrie et la fabrication

Tous les services de génie liés à la conception de produits industriels et de fabrication non classés ailleurs.

10. Projets de génie liés au transport (p. ex. routes, rails, aéroports, ports)

Tous les services de génie liés aux autoroutes, aux routes, aux rues, aux ponts, aux tunnels, aux voies ferrées, aux lignes de métro, aux aéroports, aux ports, aux canaux et aux écluses, et à d'autres infrastructures de transport.

Inclure :

- la conception, les plans et les études relatifs aux projets de transport;
- les services consultatifs de génie liés à un projet particulier de transport;
- les services de conception technique pour un projet de conception-construction lié au transport qui sont fournis en sous-traitance.

Exclure :

- les services consultatifs de génie qui ne sont pas liés à un projet particulier; veuillez déclarer ces montants à la question 15 de la présente section;
- les marchés de conception-construction, dont le contrat englobe à la fois des éléments de conception technique et de construction; veuillez déclarer ces montants à la question 18 de la présente section.

11. Projets de génie liés aux services municipaux

Tous les services de génie liés aux services municipaux.

Inclure :

- la conception, les plans et les études relatifs aux projets de services municipaux;
- les services consultatifs de génie liés à un projet municipal particulier;
- les services de conception technique pour un projet de conception-construction lié aux services municipaux qui sont fournis en sous-traitance.

Exclure :

- les services consultatifs de génie qui ne sont pas liés à un projet particulier; veuillez déclarer ces montants à la question 15 de la présente section;
- les marchés de conception-construction, dont le contrat englobe à la fois des éléments de conception technique et de construction; veuillez déclarer ces montants à la question 18 de la présente section.

12. Projets de génie liés aux services de production, au transport et à la distribution d'énergie

Tous les services de génie liés aux services de production d'énergie, aux lignes de transport et de distribution d'énergie et à l'infrastructure connexe.

Inclure :

- la conception, les plans et les études relatifs aux projets liés à l'énergie;
- les services consultatifs de génie liés à un projet particulier d'énergie;
- les services de conception technique pour un projet de conception-construction lié à l'énergie qui sont fournis en sous-traitance.

Exclure :

- les services consultatifs de génie qui ne sont pas liés à un projet particulier; veuillez déclarer ces montants à la question 15 de la présente section;

- les marchés de conception-construction, dont le contrat englobe à la fois les éléments de conception technique et de construction; veuillez déclarer ces montants à la question 18 de la présente section.

13. Projets de génie liés aux télécommunications et à la diffusion

Tous les services de génie liés aux systèmes pour la transmission ou la distribution de la voix, de données ou d'émissions.

Inclure :

- la conception, les plans et les études relatifs aux projets de télécommunications et de diffusion;
- les services consultatifs de génie liés à un projet particulier de télécommunications et de diffusion;
- les services de conception technique pour un projet de conception-construction lié aux télécommunications et à la diffusion qui sont fournis en sous-traitance.

Exclure :

- les services consultatifs de génie qui ne sont pas liés à un projet particulier; veuillez déclarer ces montants à la question 15 de la présente section;
- les marchés de conception-construction, dont le contrat englobe à la fois des éléments de conception technique et de construction; veuillez déclarer ces montants à la question 18 de la présente section.

14. Projets de génie liés aux déchets dangereux et industriels

Tous les services de génie liés aux systèmes pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets dangereux et industriels et le contrôle de la pollution.

Inclure :

- les plans et les études relatifs aux projets de gestion des déchets dangereux et industriels;
- les services consultatifs de génie qui sont liés à un projet particulier de gestion des déchets dangereux et industriels;
- les services de conception technique pour un projet de conception-construction lié aux déchets dangereux et industriels qui sont fournis en sous-traitance.

Exclure :

- les services consultatifs de génie qui ne sont pas liés à un projet particulier; veuillez déclarer ces montants à la question 15 de la présente section;

- les marchés de conception-construction, dont le contrat englobe à la fois des éléments de conception technique et de construction; veuillez déclarer ces montants à la question 18 de la présente section.

15. Services consultatifs de génie (p. ex. témoin expert, évaluations judiciaires)

Les conseils, les études et les rapports sur des questions de génie, sauf dans le cas où les conseils se rapportent à un projet particulier. Les conseils, les études et les rapports liés à un projet sont classifiés selon le type de projet.

Inclure :

- les analyses de politiques;
- les études réglementaires;
- les vérifications;
- les enquêtes judiciaires;
- les services de témoins experts.

16. Autres projets ou services de génie

Tous les autres projets ou services fournis par des firmes d'ingénierie non classés ailleurs.

Activités secondaires

17. Services de gestion de projets

La planification, la supervision et la coordination des activités relatives à un projet, du point de vue du temps, du coût, du rendement et d'autres contraintes. Peut aussi inclure les modalités relatives au financement d'un projet, ainsi que l'achat d'équipement et le recours à des entreprises de sous-traitance. Les services de gestion de projets ont trait uniquement aux situations pour lesquelles la gestion de projets est assurée de façon autonome.

18. Services de construction (inclure les marchés de conception-construction)

La construction, la réparation et la rénovation d'immeubles et d'ouvrages d'ingénierie civile et le lotissement et l'aménagement de terrain, soit par contrat principal ou par sous-traitance.

Inclure :

- la construction de bâtiments;
- les travaux de génie civil;
- les entrepreneurs spécialisés.

Exclure :

- la fabrication et l'installation d'équipement technique comme les chaudières électriques et la préfabrication de bâtiments;
- l'exploitation de routes, de rues et de ponts;
- le déplacement de maisons (transport seulement);

- les services de gestion de projets, s'il s'agit d'une activité principale;
- la maintenance des servitudes pour les lignes d'alimentation électrique, de communications et les gazoducs et les oléoducs;
- le nettoyage de l'extérieur des bâtiments après la construction.

19. Services de conseils en environnement

Services objectifs d'information, de conseils et d'assistance à des clients concernant la préservation de la qualité de l'air, de l'eau et du sol; l'exploitation des ressources naturelles; la gestion des déchets; la lutte contre la pollution et d'autres questions environnementales.

Inclure :

- la vente ou le transfert d'une technologie à un client, ce qui englobe souvent l'aide au client pour l'organisation et le contrôle de la mise en œuvre de solutions.

Exclure :

- les services de mise en œuvre autonome.

20. Autres ventes

Tous les autres services de génie non définis ci-dessus.

21. Total des ventes

La somme des questions 1 à 20 ci-dessus.

Ventes selon le type de revenu

Veillez indiquer si vous déclarez en dollars canadiens **ou** en pourcentage du total des ventes en cochant la case appropriée.

1. Revenus d'honoraires

Recettes perçues par l'entreprise pour les frais de services professionnels.

Exclure :

- les dépenses remboursables;
- les frais de sous-traitance.

2. Sous-traitance

Veillez indiquer la valeur des travaux que vous avez attribués en sous-traitance à d'autres entreprises ou consultants.

3. Remboursements

Inclure :

- les frais de matériaux reliés au contrat et nécessaires au projet, et qui sont facturés au client.

Exclure :

- les frais de sous-traitance.

5. Total des ventes

La somme des questions 1 à 4 ci-dessus.

Projets liés à l'environnement

La présente section permet de recueillir des données sur les ventes de certains services de génie de l'environnement :

- Tous les services de génie liés aux installations qui génèrent de l'énergie électrique provenant des sources d'énergie renouvelable suivantes : le soleil, le vent, l'eau, la chaleur souterraine ou la biomasse.**
- Tous les services de génie liés aux réseaux de traitement des eaux usées municipales.**
- Tous les services de génie liés aux systèmes de collecte et d'élimination des déchets municipaux, y compris les installations de recyclage, les installations de compostage, les stations de transfert, les installations de récupération des ressources et les sites d'enfouissement.**
- Tous les services de génie liés à l'assainissement des sites contaminés, y compris l'assainissement de l'air, du sol, des eaux souterraines et superficielles (douces ou salées).**
- Tous les services de génie liés aux programmes de collecte, de traitement, de recyclage et d'élimination des déchets gazeux, liquides et solides de l'industrie, généralement à un niveau permettant de libérer sans danger le flux de déchets restants dans l'environnement naturel ou dans les réseaux municipaux ordinaires.**

Inclure :

- les ventes de machines, de matériel et de produits connexes effectuées dans le cadre d'un service offert.

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires, non salariés (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en sociétés, veuillez déclarer le nombre de partenaires et de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. Employés rémunérés

a) Nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration

Pour calculer le nombre moyen d'employés, ajoutez le nombre d'employés pour la dernière période de paye de chaque mois de la période de déclaration et divisez cette somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois).

Exclure :

- les partenaires et les propriétaires, non salariés, déclarés à la question 1 ci-dessus.

b) Pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à plein temps

Un employé à plein temps est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à forfait pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

4. Nombre de bénévoles ayant travaillé durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veuillez déclarer le nombre de travailleurs non rémunérés, qui sont au service de votre organisation durant l'année financière.

5. Nombre d'heures travaillées par l'ensemble des bénévoles durant la période de déclaration (estimations acceptées)

Veuillez déclarer le nombre d'heures enregistrées par votre organisation pour le travail effectué par des bénévoles durant l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec le secteur des entreprises.

Inclure :

- les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs des entreprises ou des administrations publiques.

c) Administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

Inclure :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada

Veuillez déclarer le pourcentage du total des ventes conclues uniquement avec des clients étrangers qui consomment à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements et les gouvernements étrangers.

Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

I - Ventes selon l'emplacement du client

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon l'emplacement du client (premier point de vente).

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

Le pourcentage de la ligne 14 doit évaluer celui de la question 2, à la section H.

J - Transactions internationales

Cette section vise à mesurer la valeur des transactions internationales en matière de biens, de services et frais de redevances et de licences. Elle comprend les **services et les biens importés** achetés à l'étranger ainsi que la valeur des **services et biens exportés** aux clients étrangers.

Veillez déclarer également les redevances, droits, contrats de licence et redevances de franchisage payés aux clients étrangers et reçus d'eux. Ces services couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises.

Renseignements généraux

But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en

ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplage de données

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au **www.statcan.gc.ca**.

Merci!